



nucléaires, et tout particulièrement les États-Unis et l'Union soviétique, doivent négocier de bonne foi l'adoption de mesures efficaces pour faire cesser le plus tôt possible la course aux armes nucléaires et pour réduire de façon sensible les arsenaux nucléaires.

Les progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ont traditionnellement été associés au respect des dispositions de l'article VI. La conclusion d'un tel traité reste un objectif fondamental et permanent pour le Canada. Nous croyons que cette mesure concrète et réaliste contribuerait largement à limiter le développement d'armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées. Un traité du genre est considéré comme un jalon important dans le processus qui consiste à freiner la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Comme l'a indiqué le Secrétaire général des Nations Unies plus tôt cette année, il importe pour l'avenir même de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires, et aucun autre moyen ne saurait aussi efficacement limiter le perfectionnement des armes nucléaires.

Si l'état actuel de la sécurité internationale donne une image ambivalente des progrès réalisés, la situation est passablement différente lorsqu'on s'arrête aux articles III et IV du Traité. Dans le domaine de la non-prolifération et de la coopération nucléaires, le Traité a bien servi le monde. Les risques de prolifération ont été largement contenus et la coopération s'est faite davantage présente.

S'agissant de l'article VII, et conformément à sa politique qui favorise un régime de non-prolifération efficace basé sur le TNP, le Canada s'est prononcé résolument en faveur du concept de zones exemptes d'armes nucléaires, lorsque les pays de la région en question en approuvent l'établissement et que celles-ci contribuent à la stabilité régionale et internationale. Cette mesure n'est pas une solution de rechange pleinement satisfaisante à la ratification du TNP par certains pays des régions en cause; néanmoins, en l'absence d'une adhésion universelle ou quasi universelle au TNP, la création de telles zones peut grandement contribuer à l'objectif de la non-prolifération.

Le Canada a appuyé les résolutions des Nations Unies demandant l'institution de

telles zones en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, et il a accueilli favorablement la récente proclamation très importante faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Le Canada a par ailleurs appuyé des mesures propres à consolider l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine en conformité avec le Traité de Tlatelolco, malgré qu'il s'oppose à une disposition du Traité qui permet la détonation de dispositifs nucléaires à des fins dites pacifiques.

À cet égard, dans l'esprit de l'article V, nous réitérons nos doutes quant à la valeur économique des applications pacifiques des explosions nucléaires. Nous croyons que la possession de dispositifs nucléaires explosifs à des fins civiles par des États non dotés de l'arme nucléaire poserait une menace à la sécurité régionale et internationale.

La Conférence d'examen du TNP un « franc succès »

L'ambassadeur du Canada pour le désarmement, Douglas Roche, a parlé des objectifs du Canada et des résultats obtenus à la Conférence d'examen du TNP lors de sa comparaison devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le 6 octobre dernier. Voici des extraits de son allocution :

« La Conférence d'examen du TNP a fait un pas important dans cette direction; en fait, cette rencontre a été un franc succès. Si les mauvaises nouvelles se passent souvent de publicité, les bonnes nouvelles passent souvent inaperçues. Le processus d'examen, qui ne se tient que tous les cinq ans, a pourtant montré ce dont est capable la diplomatie multilatérale lorsque la coopération se substitue à l'affrontement comme base de négociation.

Par consensus, les États qui ont assisté à la Conférence d'examen ont réaffirmé la viabilité et la vitalité de ce Traité signé par 130 nations, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant profiter la communauté internationale des retombées positives de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques. Le

Monsieur le Président, le respect de tout accord réunissant un nombre si grand de nations différentes les unes des autres n'ira pas sans problèmes. Dans la communauté internationale, il est difficile d'assujettir la sécurité à des lois, et c'est ce que certains articles du TNP cherchent à faire. Abstraction faite de ses points forts et de ses points faibles, le TNP reste un instrument international dont il faut constamment surveiller et entretenir la crédibilité et l'applicabilité. Le traité sur la non-prolifération ne va pas de soi. Il s'agit d'un instrument international précieux ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent d'y adhérer ou de songer à le faire témoigne tant de sa force morale que de son utilité pratique. Ce fait vient de ce que la communauté internationale est intimement convaincue qu'il faut empêcher la prolifération et que la disparition du TNP aurait des effets désastreux. »

processus d'examen en 1980 n'avait pu déboucher sur un tel consensus; un deuxième échec aurait affaibli le TNP au moment même où son efficacité en tant que moyen de stopper la prolifération des armes nucléaires est cruciale pour la sécurité du monde. Ainsi, la Conférence d'examen a réaffirmé l'engagement des nations participantes vis-à-vis du TNP en tant qu'instrument essentiel à la paix et à la sécurité internationales. Les participants ont réitéré leur appui aux objectifs du Traité : empêcher la prolifération des armes nucléaires, mettre un terme à la course aux armes nucléaires et promouvoir une coopération accrue dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les objectifs que le Canada s'était fixés en se rendant à la Conférence — le maintien du TNP en tant qu'instrument de base du régime de non-prolifération, et la réaffirmation du but et des dispositions du Traité — ont manifestement été atteints. Un objectif plus global et durable de la politique étrangère du Canada a également été réalisé, à savoir le renforcement du processus multilatéral. Le multilatéralisme, tout comme un régime efficace de non-prolifération à l'échelle mondiale, est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Canada. »